



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1242

2 juin 2016

- **Élections : Reprendre le processus électoral (dont la présidentielle) et revoir les nombreuses décisions contentieuses concernant les législatives**
- **Interdiction de départ contre 2 anciens premiers ministres et 11 ex-ministres de Martelly**
- **Le G-8 souhaite un compromis politique avant le 14 juin et des sanctions contre les fraudeurs**
- **Météo : 12 tempêtes, 5 ouragans, dont 2 majeurs, attendus durant la saison cyclonique**

>> **Élections : Reprendre le processus électoral (dont la présidentielle) et revoir les nombreuses décisions contentieuses concernant les législatives**

La Commission indépendante d'évaluation et de vérification électorale (Cieve) recommande la reprise de l'élection présidentielle controversée de 2015 ainsi que la révision de plusieurs dizaines de sentences prononcées par les Bureaux de contentieux électoraux. Ces recommandations sont contenues dans le rapport soumis au président Jocelerme Privert par celui de cette commission, François Benoît. Le document a ensuite été remis au président du Conseil électoral provisoire, Léopold Berlangier. Le rapport révèle d'une part, que le pourcentage de votes valides, selon les critères du décret électoral, ne dépasserait pas 9% du total des votes, après analyse d'un échantillon de 3 235 procès verbaux. D'autre part, les Bureaux de vote auraient autorisé 448 000 citoyens à voter, sans pour autant dresser un procès-verbal de carence, tel que stipulé dans le décret électoral. Un autre élément est le pourcentage de fausses cartes d'identification nationales (Cin), qui s'élève à 16.2% des 1 112 600 votes valides. Donc, 180 250 cartes seraient fausses. 628 000 votes seraient impossibles à tracer, ce qui représente 40% des votes valides. Ce nombre est plus élevé que celui des votes obtenus par le candidat placé en tête de

liste, selon les résultats proclamés par l'ancien conseil électoral. Il est également plus élevé que le nombre total de votes, obtenus par le deuxième et le troisième candidat. Dans le classement controversé de 2015, Jovenel Moïse de l'ancien parti au pouvoir tèt kale (Phtk) était placé en tête avec 511 992 votes (soit 32.81%), tandis que Jude Célestin, de la Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (Lapeh), classé deuxième, avait obtenu 394 390 votes, soit 25.27%. Fort de ce constat, la Cieve « recommande la reprise du processus, tout en prenant les dispositions qui s'imposent pour garantir le respect du droit de vote des citoyens et celui des candidats (droit de se faire élire) ». La commission a aussi établi une cellule contentieuse qui a examiné les décisions prises par les Bureaux de contentieux électoraux, entre autres sur 14 cas au niveau des sénatoriales et 100 au niveau de la députation. Une bonne partie de ces cas devrait être rejugée par une nouvelle instance contentieuse que devrait mettre en place l'actuel organisme électoral. Des décisions qui sortiraient de ces nouveaux jugements, dépendrait l'avenir de plusieurs parlementaires en poste.

>> **Interdiction de sortie du territoire contre 2 anciens premiers ministres et 11 ex-ministres de Martelly**

Deux anciens premiers ministres et 11 ex-ministres sous l'administration de l'ancien président, Michel Martelly, sont frappés d'interdiction de quitter le pays par le parquet. Les anciens premiers ministres Laurent Salvador Lamothe et Evans Paul, qui ont servi durant le quinquennat de Martelly, figurent parmi les personnalités touchées par cette

interdiction. Dans cette liste, figurent également l'ex-ministre de la santé publique Florence Duperval Guillaume, Olicier Pieriche du ministère des Haïtiens vivant à l'étranger, Jean-François Thomas de l'environnement, Jacques Rousseau des travaux publics, Stéphanie Balmir Villedrouin du ministère du tourisme, Lener Renaud des ministères des

affaires étrangères et de la défense, Yverose Morquette de la condition féminine, Jude Hervé Day du commerce, Ariel Henry de l'intérieur et des affaires sociales, Pierre-Richard Casimir des affaires étrangères et de la justice, et Rotchild François Junior de la communication. Des interdictions de départ ont été également émises par le parquet du tribunal civil de la capitale, contre les 9 membres de l'ancien Conseil électoral provisoire de Pierre Louis Opont et l'ex-directeur exécutif de l'institution,

Mosler Georges. Les personnalités frappées par ces mesures d'interdiction de départ, seraient impliquées dans les dossiers de la gestion des fonds de Petro-Caribe et des fraudes électorales liées aux scrutins des 9 août et 25 octobre 2015. Le bureau de communication de l'ancien premier ministre Laurent Salvador Lamothe « dénonce et condamne avec véhémence » la décision d'interdiction de départ du parquet de Port-au-Prince.

>> **Le G-8 souhaite un compromis politique avant le 14 juin et des sanctions contre les fraudeurs**

Le Groupe de huit candidats à la présidence, communément appelé Groupe des 8 (G-8), prône un compromis historique entre les protagonistes politique en vue d'éviter le chaos suite au rapport de la Commission indépendante d'évaluation et de vérification électorale (Cieve). Ce « compromis politique historique » doit impliquer les trois pouvoirs de l'État, les acteurs de la société politique, économique et civile, avant le 14 juin 2016 (date de la fin du mandat du président Jocelerme Privert), souligne-t-il. Face à la « vaste opération de crime électoral, planifié de main de maître (...) » lors des élections de 2015, comme le souligne le rapport de

la commission, le G-8 estime que « des sanctions exemplaires devront être prises pour que cela ne se reproduise plus ». Il appelle les instances compétentes à approfondir les informations et agir en conséquence, conformément à la loi. « La Cieve aurait pu faire mieux », pense le G-8, avançant que « l'application de telles recommandations aurait été facilitée, pour le bien de la nation, par la solution de sortie de crise passant par la Cour de Cassation... ». Plusieurs partis politiques ont exprimé leur satisfaction, leurs réserves ou leur rejet, suite à ce rapport rendu public le 30 mai 2016.

>> **Météo : 12 tempêtes, 5 ouragans, dont 2 majeurs, attendus durant la saison cyclonique**

12 tempêtes, 5 ouragans, dont 2 majeurs, sont prévus durant la saison cyclonique 2016, débutée officiellement le 1er juin pour prendre fin le 30 novembre, selon des prévisions de l'Université du Colorado aux Etats-Unis d'Amérique. Des averses localement orageuses sont encore prévues sur Haïti, notamment sur le Sud, les Nippes (une partie du Sud-Ouest), le Plateau central, le Nord, le Nord-Est et l'Ouest, où se trouve la capitale Port-au-Prince, d'après un bulletin du Centre national de météorologie (CNM). Il exhorte les habitants des zones à risques à rester vigilants et à appliquer scrupuleusement les consignes de sécurité habituelles, en cas de fortes pluies et d'orages qui pourraient provoquer des inondations, éboulements et glissements de terrains. Dans une note de presse, l'organisation Promotion pour le développement (Promodev) appelle aussi la population à ne pas se croire totalement à l'abri du danger, « sous prétexte d'avoir déjà vécu un phénomène cyclonique et d'en maîtriser les mesures

de sécurité ». « Chaque ouragan est unique et draine, avec lui, une grande part d'incertitude sur sa puissance, son impact et la quantité d'eau, qu'il peut parfois emmagasiner, malgré des prévisions de plus en plus précises et des systèmes d'alertes relativement bien rodés ». La Promodev dit déplorer « l'absence d'un plan de contingence, qui devrait être élaboré par les autorités compétentes ». Ce plan « pourrait constituer un outil de sensibilisation et de mobilisation de ressources, susceptibles de diminuer les impacts d'éventuels aléas climatiques ou des catastrophes naturelles ». 1 mort, 3 blessés, 3 674 familles sinistrées : tel est le bilan partiel des intempéries du dernier week-end de mai 2016. Plusieurs quartiers de Carrefour, Léogâne, Martissant, Fontamara (sud de la capitale) et Cabaret (nord) étaient inondés après les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le département de l'Ouest dans la nuit du 26 au 27 mai.

A lire également :

- Satisfaction et réserves exprimées suite au rapport de la commission de vérification (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20191>);
- La publication du calendrier électoral reportée au 6 juin 2016 (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20190>);
- Football / Copa America Centenario : Les Grenadiers sont à Seattle (<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/159428/Les-Grenadiers-sont-a-Seattle>);
- Rivière grise : une vallée de misère pour les usagers de la route 9 (<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/159372/Riviere-Grise-une-vallee-de-misere-pour-les-usagers-de-la-route-9>);